



Levallois-Perret, le 9 janvier 2019.

Communiqué de presse de l'association des contribuables de Levallois-Perret (ACLP)

Ce mardi 8 janvier, l'association des contribuables de Levallois-Perret a déposé un courrier à l'attention de chaque membre du conseil municipal de Levallois-Perret. Dans ce courrier, **l'ACLP demande à ce que chaque conseiller municipal emploie son mandat à faire en sorte que la commune de Levallois-Perret se porte partie civile au procès des époux Balkany** qui se déroulera en mai prochain, c'est-à-dire dans à peine plus de quatre mois.

En effet, malgré plusieurs années de révélations dans la presse et le renvoi devant le tribunal correctionnel de plusieurs acteurs municipaux du fiasco du plus gros projet immobilier de France, notre ville n'a, à ce jour, pas émis le moindre avis sur cette affaire.

Pire encore, son propre maire, monsieur Patrick Balkany, est renvoyé devant la justice pour fraude fiscale mais aussi pour corruption. C'est ce dernier point qui concerne directement les Levalloisiens.

Le promoteur Mohamed bin Isa Al Jaber avait vu une de ses filiales être condamnée à verser 20 millions d'Euros à la SEMARELP, société d'économie mixte communale dirigée par monsieur Patrick Balkany. Cette somme n'a jamais été versée et sa perte a été validée par le conseil d'administration de la SEMARELP en grande partie composé de membre de la majorité municipale LR, UDI et PCD. On sait désormais que la justice soupçonne monsieur AL Jaber d'avoir participé au financement de l'acquisition d'une villa à Marrakech. L'ancien directeur général de la SEMARELP, monsieur Jean-Pierre Aubry et l'avocat de cette société, monsieur Arnaud Claude sont également renvoyés devant le tribunal. Ils sont soupçonnés d'avoir contribué aux montages des différentes sociétés écrans et comptes off-shore découverts par les enquêteurs.

L'ACLP avait été reconnue partie civile bien avant de disposer de tous ces éléments. Elle est donc tout à fait légitime dans cette demande aux élus. **Aujourd'hui, Levallois se trouve dans une situation inédite et ubuesque : Être absente au procès d'une affaire qui l'a pénalisée au minimum de vingt millions d'Euros pour la seule raison que deux des prévenus sont le maire et la première adjointe, Patrick et Isabelle Balkany.**

L'ACLP a donc fait sa demande par un courrier dont nous vous joignons la copie adressée nominativement à chacun des membres du conseil municipal (à l'exception des deux prévenus assignés à comparaître en mai prochain). **Contact** : contribuables.levallois@gmail.com



Levallois-Perret, le 8 Janvier 2019

A l'attention des membres du conseil municipal de Levallois-Perret.

Du lundi 13 mai au jeudi 20 juin se déroulera devant le tribunal correctionnel un procès pour lequel sont mis en examen le maire de notre commune également ancien président de la société d'économie mixte de Levallois-Perret, monsieur Patrick Balkany et sa première adjointe et actuelle présidente de la SEMARELP madame Isabelle Balkany. Ce procès met également en accusation l'ancien directeur général de la SEMARELP, monsieur Jean-Pierre Aubry déjà récemment condamné pour avoir financé illégalement l'emploi fictif d'un fonctionnaire qui dirigeait en réalité un cercle de jeu. Ce procès est également celui de l'avocat de la SEMARELP, monsieur Arnaud Claude et d'un promoteur saoudien qui avait été condamné à verser 20 millions à la SEMARELP mais qui n'a jamais honoré le montant de cette condamnation, monsieur Mohamed bin issa Al Jaber.

Si cette affaire comprend envers le couple Balkany des accusations de fraude fiscale pour lesquelles Bercy s'est déjà porté partie civile, le renvoi devant le tribunal correctionnel indique également la possibilité d'un pacte de corruption entre monsieur Balkany et le cheikh AL Jaber. Les éléments portés à la connaissance du public évoquent un versement de 160.000 Euros autour de l'acquisition d'une villa à Marrakech au travers d'une série de montages complexes via des sociétés et comptes à l'étranger jamais déclarés aux autorités françaises.

La durée de cinq semaines de ce procès donne une indication sur la gravité des faits reprochés. Pour ce qui est des accusations de fraude et de blanchiment fiscal, l'association des contribuables de Levallois-Perret fait pleinement confiance à la justice pour en apprécier la réalité et les éventuelles sanctions qui en découleront. En revanche, il nous semble important d'éclairer chacun des membres du conseil sur les raisons qui ont justifié que le ministère public ait également décidé de retenir dans ses accusations la possibilité d'un pacte de corruption entre le président de la SEMARELP, monsieur Patrick Balkany et le promoteur, monsieur Bin Issa Al Jaber.

C'est dans les salons d'honneur de notre commune que monsieur AL Jaber a signé avec monsieur Balkany la promesse de réaliser deux tours jumelles sur le front de Seine. Devant l'absence des versements auxquels le promoteur s'était engagé, la ville obtient de la justice la rupture du contrat assortie d'une amende de 20 millions d'Euros au profit de la SCRIM, filiale de la SEMARELP.

Ces 20 millions n'ont jamais été récupérés par la SEMARELP qui inscrit dans un premier temps la somme en risque d'impayé dans sa comptabilité avant de la classer définitivement en perte quelques mois plus tard.

Cette perte de vingt millions qui succédait à un premier échec concernant le même terrain pouvait, dans un premier temps être, considérée comme le seul résultat d'un manque de chance et de l'incapacité des membres de la SEMARELP à recouvrer cette somme. Les renvois pour corruption et les différentes révélations liées à l'enquête concernant le patrimoine du couple Balkany invitent toutefois chaque levalloisien à prendre en compte certains éléments portés à la connaissance du public depuis plusieurs mois.

- Il existe une possibilité que la villa de Marrakech ait été acquise au profit des Balkany dont monsieur et madame sont respectivement l'ancien président et la présidente actuelle de la SEMARELP.
- Il existe une forte présomption que la villa ait été acquise via des sociétés écrans et des comptes impliquant le directeur général de la SEMARELP, monsieur Jean-Pierre Aubry aidé du conseil de la SEMARELP, Me Arnaud Claude.
- Il existe une possibilité que des frais de notaire liés à l'acquisition de cette villa aient été en partie acquittés par monsieur Mohamed bin issa Al Jaber.

L'Hypothèse que la non récupération des 20 millions promis à la SEMARELP puisse avoir été la contrepartie d'un financement d'un bien immobilier au profit de son président pourrait tout à fait correspondre à un pacte de corruption au détriment de cette même société.

Si elle se révélait exacte, elle offrirait à la SEMARELP la possibilité de se retourner contre les protagonistes de cette affaire et de prétendre de nouveau exiger à nouveau cette somme de vingt millions d'Euros ainsi que les pénalités financières qui pourraient y être adjointes.

C'est la raison pour laquelle l'association des contribuables de Levallois-Perret demande à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre leurs responsabilités et de faire en sorte que la commune de Levallois et la SEMARELP se portent partie civile devant le tribunal correctionnel.

L'ACLP a été partie civile durant l'ensemble de l'instruction de cette affaire mais les éléments que comprend finalement le renvoi en correctionnel donnent désormais à notre commune la possibilité qu'elle défende directement ses intérêts au tribunal. Il nous semble d'ailleurs parfaitement logique de croire que la part du budget qui lie par contrat notre commune à différents cabinets d'avocats permet de répondre rapidement cette demande.

Nous ne doutons pas un seul instant que chacun des conseillers municipaux comprendra l'intérêt de participer à cette initiative au vu des faits reprochés et des réparations envisageables si les soupçons de corruption motivant ce procès sont confirmés à l'égard les prévenus.

La commune de Levallois est en droit d'être partie prenante de ce procès. Plus encore, elle en a le devoir. Être prêt à faire valoir ses droits le cas échéant ne constitue d'ailleurs en rien une entorse à la présomption d'innocence du maire et de la première adjointe, ni de celle des autres protagonistes. Ce sera également l'opportunité pour les élus municipaux siégeant également à la SEMARELP de tirer parti de la seule occasion qui leur est offerte de recouvrer des sommes dont ils avaient dans un premier temps validé la perte en conseil d'administration.

Enfin, compte tenu de la situation inédite de la mise en examen du maire et de sa première adjointe, nous vous remercions de nous adresser au plus vite votre réponse à titre individuel et non pas au nom de votre groupe d'élus.

Philippe de VEYRAC
Président de l'ACLP
92300 LEVALLOIS-PERRET

Ce courrier est adressé aux adjoints au maire : Jean-Yves CAVALLINI, Sophie DESCHIENS, Jérôme KARKULOWSKI, Klaudia LAFONT, Bertrand PERCIE du SERT, Sylvie RAMOND, Stéphane DECREPS, Laurence BOURDET-MATHIS, Christian MORTEL, Danièle DUSSAUSSOIS, Philippe LAUNAY, Olivia BUGAJSKI, Pierre CHASSAT, Isabelle COVILLE, Frédéric ROBERT, Eva HADDAD, David-Xavier WEISS.

Il a été adressé aux conseillers municipaux de la majorité municipale: Bertrand GABORIAU, Anne-Catherine AUZANNEAU, Alain ELBAZ, Martine ROUCHON, Giovanni BUONO, Ingrid DESMEDT, Philippe MOISESCOT, Ghislaine KOUAMÉ, Déborah ENCAOUA, Déborah ENCAOUA, Isabelle PEREIRA, Daniel PETRI, Karine VILLY, Jacques POUMETTE, Sophie ELISIAN, Fabrice FONTENEAU, Catherine FEFEU, Constance BRAUT, Stéphane CHABAILLE, Alexandre ANTONA.

Il a été également été adressé aux élus d'opposition : Frédérique COLLET, Arnaud DE COURSON, Rodolphe DUGON, Stéphane GEFFRIER, Séverine LEVY, Catherine VAUDEVIRE, Dominique CLOAREC, Anne-Eugénie FAURE, Michel GRALL, Jean-Laurent TURBET.